

CSSS/07/109

AVIS N° 07/16 DU 3 JUILLET 2007 CONCERNANT LA DEMANDE DU MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIVE A LA CANDIDATURE DE MONSIEUR MARC CUSTERS AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ

Vu la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale, notamment ses articles 24 et 25 modifiés par la loi du 6 août 1993 portant des dispositions sociales et diverses;

Vu l'Arrêté Royal du 12 août 1993 relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale, notamment son article 4;

Vu la demande du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mai 2007;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque-carrefour reçu le 18 juin 2007;

Vu le rapport présenté par Yves Roger.

A. OBJET DE LA DEMANDE

1. Le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale soumet à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé la candidature de Monsieur Marc Custers aux fonctions de conseiller en sécurité, en application de l'arrêté royal du 12 août 1993 relatif à la sécurité de l'information.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

- 2.1. Il ressort du curriculum vitae du candidat joint à la demande, qu'il possède, in globo, de bonnes connaissances en matière d'informatique.

Par contre, le candidat possède des connaissances très limitées en ce qui concerne le réseau de la sécurité sociale, la Banque-carrefour incluse, et les techniques de sécurité.

Le suivi préalable d'une session de formation sur des techniques de sécurité et l'organisation du réseau Banque-carrefour est dès lors indiqué.

- 2.2. Le candidat n'exerce pas au sein de l'institution de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité. Il est précisé qu'il exercera ses fonctions à raison de 38 heures par semaine.

Par ces motifs,

le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

- émet un avis favorable.
- invite toutefois le candidat à suivre, préalablement, la formation destinée aux conseillers en sécurité concernant le réseau de la sécurité sociale organisée par un service de sécurité spécialisé agréé.

Yves ROGER
Président